

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de Petit-Palais et Cornemps dûment convoqué s'est réuni en séance **ordinaire** à la mairie le 23 mai 2016 à 18h30 sous la présidence du Maire, Mme Patricia RAICHINI.

Présents : RAICHINI Patricia, VEYSSIERE Fabienne, DUMON Alain, PASCAL Romain, BARDESSOLLE Patrick, HUOT Jean-Paul, HUCHET Pierrette, POUDRET Annie, BESSARD Jérémie, REYGADE Aline, AUDOUIN Anne, BOUTIN Jean-François,

Excusé : COUTANT Alain, MARTIN Frédéric

Absent : /

Procuration : BROUDICHOX Serge à RAICHINI Patricia

Secrétaire de séance : Jean-Paul HUOT

LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2016

DELIBERATION AMORTISSEMENTS CONCERNANT LE RENOUELEMENT DES FOYERS VETUSTES ET LE LOGICIEL ADS URBANISME

La somme de 3 919 € réglée en 2016 au compte 2041582 sera amortie en une année sur le budget 2017 et concernant l'acquisition du logiciel urbanisme (ADS) réglée en 2015 d'un montant de 800 € au compte 204171 sera amortie en une fois en 2016.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la durée de l'amortissement en une année. Les montants seront prévus au budget. Une ouverture de crédits sera prévue.

DELIBERATION DESIGNATION DELEGUES AUPRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE CHARGEE DE LA GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Madame le Maire indique que la Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations et l'attribue aux communes et à leur groupements.

Elle rappelle qu'aujourd'hui, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombent à tous les niveaux des Collectivités, les Régions, les Départements, les Communes et leurs intercommunalités peuvent s'en saisir, mais aucune de ces collectivités n'en est spécifiquement responsable.

Demain ces travaux seront exclusivement confiés aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP).

Étant donné l'importance et la complexité de la mise en œuvre de cette nouvelle compétence effective au 1er janvier 2018, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un délégué et de son suppléant auprès de la Commission Intercommunale en charge de cette question.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

Mme Patricia RAICHINI en tant que titulaire

Mr BROUDICHOX Serge en tant que suppléant

pour représenter la Commune auprès de cette commission.

DELIBERATION PROJET D'EXTENSION DE PERIMETRE DU SIETAVI

Il est proposé de fixer un projet de périmètre du SIETAVI étendu aux Communes de Le Fieu, Pomerol et Saint Christophe de Double à compter du 1er janvier 2017.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité à ce projet d'extension de périmètre du SIETAVI.

PRESENTATION DU DEVIS « MAIRIE VIGILANTE »

Le coût d'adhésion concernant « Mairie vigilante » est de 800 € par an.

Après discussion le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette adhésion.

Proposition de faire une réunion publique afin de créer une association « Voisins Vigilants ».

PRESENTATION STELE EN HOMMAGE AUX VICTIMES

Madame le Maire présente la stèle qui a été retenue :

En Pierre son coût est de 10 150 € à rajouter l'inscription des noms soit 1 720 € et l'installation.

L'hommage aura lieu le 23 octobre 2016 à 9H00 à Petit-Palais en suivant à Puisseguin avec une messe.

Le lieu de l'installation de cette stèle sur Petit-Palais est à définir.

INFORMATIONS DIVERSES

✍ Remerciements de la Famille BONNOT-AUDOUIN lors du décès de son proche.

✍ Formation des Élus : Le Conseil Municipal décide de ne plus adhérer aux formation des Élus Locaux car très peu de membres y participent.

✍ Inauguration Maison des Associations le Vendredi 1er juillet 2016 à 18H00.

Prévoir le mobilier, frigidaire, four micro-onde.

Plaque « Maison des Associations Michel ROGERIE ».

Désignation d'une commission afin d'établir un règlement intérieur pour le foyer :

Patrick BARDESSOLLE, Jean-François BOUTIN, Serge BROUDICHOUX, Alain COUTANT,
Jean-Paul HUOT et Annie POUDRET.

Réunion Mercredi 8 juin 2016 à 9H30 à la Mairie

✍ Une caution sera demandée aux associations :

50 € pour la salle.

100 € prises électriques à l'aire de loisirs.

✍ L'adressage est en cours.

✍ Plan distribué concernant le PLUI

QUESTIONS DIVERSES

↳ Madame Anne AUDOUIN demande l'installation de panneaux de limitation de vitesse 50 Km dans les hameaux.

Séance levée à 20H25